

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1852.)

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS,

POUR L'EXERCICE 1853.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1853 est évalué
à fr. 121,849,250 »
Les Budgets des dépenses dont les projets sont soumis à la
Chambre des Représentants, pour le même exercice, s'élèvent à 117,622,721 41

SAVOIR :

Dette publique	fr. 37,840,519 09
Dotations	3,401,422 75
Justice	11,729,213 89
Affaires Étrangères	2,144,878 54
Intérieur	6,610,152 49
Travaux publics	16,268,224 85
Guerre (1).	26,787,000 »
Finances	10,823,510 »
Non-Valeurs et Remboursements.	2,018,000 »

Fr. 117,622,721 41Le Budget des Voies et Moyens offrirait donc un excédant de fr. 4,226,528 59

Mais, sans parler des crédits de tout autre nature qui pourront être réclamés

(1) Ce chiffre n'est ici porté que pour mémoire. C'est celui du Budget de 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ultérieurement, et dont la nécessité se fait sentir chaque année, malgré les prévisions les mieux établies, on doit, dès à présent, tenir compte d'une somme de fr. 533,355 35 c., représentant la partie, afférente à l'exercice 1853, d'un crédit extraordinaire de 1,600,000 francs rattaché aux exercices 1852, 1853 et 1854, et alloué au Département de l'Intérieur par la loi du 20 décembre dernier, pour travaux d'hygiène publique ainsi que pour constructions et ameublement d'écoles, de sorte que l'excédant probable se réduit à fr. 5,693,195 26

Comparé au Budget des Voies et Moyens de 1852, celui de l'exercice 1853 présente une différence en plus de fr. 4,539,000 »

Les explications qui suivent en feront connaître la décomposition.

**CONTRIBUTIONS
DIRECTES.**
—
*Contribution fon-
cière.*

Le contingent qui, depuis plusieurs années, sert de base à l'assiette de la contribution foncière, est reproduit au Budget de 1853. Ce contingent, qui s'élève en principal à 15,500,000 francs, doit être réparti entre les neuf provinces d'après la péréquation arrêtée par la loi du 9 mars 1848.

*Contribution person-
nelle.*

Le produit de la contribution personnelle, en y comprenant les 10 centimes additionnels perçus au profit de l'État, s'est élevé, pendant les sept dernières années, comme il suit :

EXERCICES.	MONTANT DES RÔLES.	DIFFÉRENCES	
		EN PLUS	EN MOINS.
1845.	8,907,522	"	"
1846.	9,059,501	92,260	"
1847.	9,136,537	76,746	"
1848.	9,121,255	"	15,082
1849.	9,069,083	"	52,172
1850.	9,153,825	84,742	"
1851.	9,286,620	132,795	"

On voit par ce tableau que le produit de la contribution personnelle suit une progression constante. En faisant abstraction de l'année 1851, qui a présenté des résultats tout à fait exceptionnels, l'accroissement moyen, obtenu annuellement depuis 1845, s'élève à environ 37,000 francs. En supposant à peu près le même accroissement en 1852 et 1853, on peut évaluer le revenu de cet impôt, pour 1853, à 9,350,000 francs, chiffre qui présente encore une augmentation de 110,000 francs sur les prévisions adoptées pour 1852.

Droit de patente. Le produit du droit de patente s'est élevé, pendant les années 1845 à 1851, savoir :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

EXERCICES.	MONTANT DES RÔLES.	DIFFÉRENCES	
		EN PLUS.	EN MOINS
1845.	2,854,954	"	"
1846.	2,962,766	107,812	"
1847.	3,155,068	190,302	"
1848.	2,956,508	"	196,670
1849.	2,852,260	"	194,120
1850.	3,112,264	279,095	"
1851.	3,202,575	150,309	"

Par suite de l'influence que les événements ont exercée en 1848 et 1849 sur le commerce et sur l'industrie, le produit des patentes a subi, pendant ces deux années, une diminution sensible; il s'est relevé, d'une manière extraordinaire, en 1850, par suite de la réaction favorable qui s'est opérée. Si, ayant égard à cette circonstance, on n'évalue l'augmentation, obtenue en 1850, qu'au chiffre de celle qui a été réalisée en 1851, on obtient un accroissement moyen de 46,000 francs. D'après cette base, le produit de 1852 atteindrait 3,309,000 francs et celui de 1853 3,355,000. L'évaluation proposée au Budget de 1853 est fixée à ce dernier chiffre.

Bien que le produit des redevances sur les mines se soit élevé en 1851 à 236,828 francs, on croit devoir reproduire, au Budget de 1853, les prévisions admises pour 1852, c'est-à-dire 207,900 francs. Elles excèdent encore de 20,000 francs la moyenne des cinq dernières années.

Redevances sur les mines

Le produit du droit de débit des boissons alcooliques a légèrement dépassé, en 1851, le chiffre des prévisions : il a atteint 906,750 francs. L'évaluation pour 1853 est fixée, comme aux Budgets précédents, à 900,000 francs.

Droit de débit de boissons alcooliques.

D'après l'exposé des motifs de cette nouvelle branche de l'impôt, le produit des tabacs peut être estimé à 300,000 francs.

Droit de débit de tabacs.

Les droits d'entrée ont produit, pendant les cinq dernières années, savoir :

DOUANES.

Droit d'entrée.

EXERCICES.	RECETTES.	DIFFÉRENCE comparativement à l'exercice précédent.	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1847.	9,745,975	"	"
1848.	8,837,410	"	906,566
1849.	11,007,498	2,170,079	"
1850.	11,103,920	96,450	"
1851.	11,800,794	696,805	"
TOTAL.	52,495,615	2,965,374	906,566
MOYENNE.	10,499,123	"	"

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de 1852 évalue le produit des droits d'enfrée à 11,500,000 francs, soit à 300,000 francs, à peu près, de moins que les recettes effectuées en 1851.

La progression ascendante des recettes, arrêtée en 1846 et en 1847 par la crise alimentaire, et en 1848 par les événements politiques du dehors, a repris sa marche en 1849.

Le tarif du 24 février 1850, sur le bétail et les grains, est venu accélérer ce mouvement d'une manière remarquable. En 1851, l'augmentation a porté principalement sur les bestiaux, les bois de construction, le café, les grains, les cigares, les tissus de laine et les tissus de soie. En admettant que ces causes et le progrès de l'aisance publique continueront à agir favorablement, on peut, ce semble, maintenir à 11,800,000 francs les prévisions pour 1853.

Droits de sortie. Les droits de sortie ont rapporté, savoir :

EXERCICES.	MONTANT DES RECETTES.	DIFFÉRENCES comparativement à l'exercice précédent.	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1847.	476,145	"	"
1848. "	304,508	"	171,545
1849.	501,706	87,108	"
1850.	285,825	"	107,885
1851.	264,001	"	19,102
TOTAUX.	1,720,931	87,108	298,590
MOYENNE.	344,186	"	"

Le décroissement des recettes provient, en partie, de la suppression des droits de sortie sur un grand nombre de marchandises.

Au Budget de 1852, le produit est évalué à 500,000 francs. Dans l'intérêt du développement de notre commerce d'exportation, le Gouvernement a annoncé son intention de supprimer la plus grande partie des droits qui existent encore; dans cette prévision, on propose de n'évaluer qu'à 100,000 francs le produit de 1853.

Droits de transit. Ces droits ont produit, savoir :

EXERCICES.	RECETTES.	DIFFÉRENCE comparativement à l'exercice précédent.	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1847.	81,081	"	"
1848.	40,600	"	40,481
1849.	42,153	1,553	"
1850.	38,457	"	3,696
1851.	32,250	"	6,207
TOTAUX.	234,481	1,553	50,384
MOYENNE.	46,896	"	"

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour 1851, la diminution du revenu provient principalement de ce qu'une partie notable du commerce de transit de et vers l'Allemagne se fait par le territoire des Pays-Bas, depuis que la loi néerlandaise du 8 août 1850 y a supprimé les droits.

Les droits de transit figurent pour 40,000 francs dans les prévisions du Budget de 1852, on les évalue à 30,000 francs pour 1853.

Les droits de tonnage ont produit, savoir :

Droits de tonnage.

EXERCICES.	RECETTES.	DIFFÉRENCE comparativement à l'exercice précédent.	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1847.	574,286	"	"
1848.	555,401	"	218,885
1849.	447,074	91,673	"
1850.	585,095	"	63,079
1851.	560,043	"	23,040
TOTAUX.	2,121,702	91,673	305,015
MOYENNE.	424,540	"	"

La somme portée au Budget de 1852 est de 400,000 francs.

Pour 1851, la diminution provient à la fois de ce que le mouvement de la navigation s'est ralenti et de ce que de nouveaux traités de commerce ont assimilé des pavillons étrangers aux navires belges pour le paiement du droit de tonnage.

On propose de fixer à 360,000 francs le chiffre pour 1853.

Au 31 décembre 1851, les recettes sur les accises se sont élevées, savoir :

ACCISES.

Branches de produits.	MONTANT des RECETTES CONSTATÉES. au 31 déc. 1851.	PRÉVISIONS DU BUDGET		DIFFÉRENCES, comparativement aux prévisions de 1851.		PRÉVISIONS du BUDGET de 1853.
		de 1851.	de 1852.	en plus.	en moins.	
Sel et eau de mer	4,356,425	4,400,000	4,400,000	"	"	4,350,000
Vins étrangers	2,500,025	2,100,000	2,200,000	100,000	"	2,300,000
Eaux-de-vie indigènes	3,096,895	3,750,000	3,800,000	50,000	"	3,000,000
Liquides alcool. distillés à l'étr.	271,452	250,000	270,000	20,000	"	270,000
Bières et vinaigres.	6,665,571	6,300,000	6,300,000	"	"	6,700,000
Sucres de canne et de betterave.	3,073,131	3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000
Timbre des quittances	4,761	5,000	5,000	"	"	5,000
— de permis de circulat ^{on} .	1,148	1,000	1,000	"	"	1,000
TOTAUX.	20,867,386	20,306,000	20,476,000	170,000	"	22,126,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Sol Les prévisions ont été fixées d'après le montant des recettes constatées au 31 décembre 1851.

Vins étrangers. Bien que la moyenne des droits perçus pendant les années 1849, 1850 et 1851, atteigne le chiffre de 2,469,000 francs, les prévisions n'ont cependant été fixées qu'à la somme de 2,300,000 francs, dépassant de 100,000 francs celles du Budget de 1852. On a eu égard, pour établir cette évaluation, à la différence en moins de 200,000 francs environ que présentent les termes de crédit créés en 1851 et non échus au 31 décembre, comparativement aux restes à recouvrer à la fin de chacune des années 1849 et 1850. En se réglant d'après les faits constatés antérieurement, il est, d'ailleurs, peu probable que les recettes au 31 décembre 1853 excèdent celles de 1849, s'élevant à 2,528,000 francs.

Eaux-de-vie indigènes. Les résultats financiers de la nouvelle loi sur les distilleries, devenue obligatoire le 1^{er} janvier 1852, ont été évalués à 1,500,000 francs. En y ajoutant la moyenne des recettes effectuées en 1849 et 1850, soit 3,700,000 francs, on obtient un total de 5,200,000 francs. A raison de la durée des termes de crédit dont jouissent les distillateurs, les recettes au 31 décembre de chaque année comprennent une portion des droits résultant des fabrications qui ont eu lieu pendant l'année précédente. Or, les distillateurs ayant, en général, donné en 1851 beaucoup d'extension à leurs travaux, en vue surtout de se soustraire à l'élévation de l'impôt, ils devront restreindre ceux de 1852 dans une égale proportion, de sorte que cette réduction affectera, dans une certaine mesure, les produits de 1853. C'est pour tenir compte de cette circonstance que les prévisions de cet exercice n'ont été calculées qu'à 5,000,000 de francs. Il est à remarquer que les recettes, au 31 décembre 1851, ont atteint le chiffre de 4,000,000 de francs environ, tandis qu'en 1850, elles ne se sont élevées qu'à 3,800,000 francs. Cette augmentation s'explique par l'extension des travaux dont on vient de parler.

Liquides alcooliques distillés à l'étranger. On a maintenu au Budget de 1853 les prévisions du Budget de 1852, quoique la moyenne des trois dernières années soit de 288,000 francs. Elles sont conformes, du reste, au montant des recettes constatées au 31 décembre 1851.

Bières et vinaigres. A partir de 1851, l'impôt a été perçu généralement d'après la capacité des cuves matières, déduction faite seulement du volume réel que représentent les faux fonds et les pompes à jeter. De là dérive principalement l'augmentation des recettes au 31 décembre de cette année comparativement à celles des années précédentes. La loi votée par la Législature, pendant la session de 1850-1851, en consacrant définitivement ce mode de perception, a procuré au trésor un accroissement de ressources, qui a été évalué à 300,000 francs. Il est donc permis de supposer que les recettes de l'exercice 1853 atteindront les prévisions fixées à 6,700,000 francs.

Sucres de canne et de betterave. Le produit de l'accise sur le sucre de canne et sur le sucre de betterave est fixé, au *minimum*, à 3,500,000 francs, en conformité de la loi du 18 juin 1849.

Droit de garantie. Les prévisions, évaluées à 150,000 francs, ont été établies d'après la moyenne des recettes effectuées pendant les années 1849, 1850 et 1851.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations adoptées au Budget de 1852 pour ces diverses branches de revenu, sont reproduites au Budget de 1853. Elles sont, en général, basées sur la moyenne des produits réalisés pendant les cinq dernières années, combinée avec ceux qui ont été obtenus pendant l'année 1851.

ENREGISTREMENT ET
DOMAINES.

Droits d'enregistrement,
greffe, hypothèques,
timbre, naturalisations.
- Amendes
en matière d'impôts

La loi du 17 décembre 1851 établit un droit entièrement nouveau : celui de mutation à charge des héritiers, donataires ou légataires qui succèdent en ligne ascendante ou descendante, et à charge de l'époux survivant dans les cas prévus par les n° 2 et 3 de l'art. 24 de la loi du 27 décembre 1817.

Droits de succession.

L'art. 9 de cette loi fixe à 5 % le droit de succession entre frères et sœurs. L'augmentation est de 1 %.

De plus, les autres dispositions comprises au titre II, tendent, dans leur ensemble, à mieux assurer la perception en même temps qu'à améliorer les produits.

L'art. 20 de la loi du 27 décembre 1817 autorise les héritiers, en cas d'usufruit, de suspendre le paiement des droits de succession dus pour la nue propriété, jusqu'à la réunion de l'usufruit à la nue propriété.

Cette faculté, dont il est fréquemment fait usage, n'exerçait plus aucune influence sur le chiffre des produits tels qu'ils étaient perçus jusqu'à la promulgation de la loi du 17 décembre 1851.

En effet, la loi de 1817 étant en vigueur depuis 33 ans, les droits définitivement acquis au trésor dans le cours de l'année, mais dont le paiement peut rester en suspens jusqu'à la réunion de l'usufruit à la nue propriété, sont compensés par les droits ouverts et liquidés antérieurement, devenus exigibles dans le cours de la même année, par suite du décès des usufruitiers.

Il va sans dire que, dans le principe de la mise en vigueur de la loi nouvelle, cette sorte de compensation fera défaut quant au droit de mutation en ligne directe et aux autres augmentations d'impôt qui résultent de cette loi. Pendant assez longtemps encore, il faudra retrancher du chiffre des droits nouvellement établis une somme plus ou moins considérable, mais qui s'affaiblira d'année en année, pour les droits dont le paiement sera suspendu jusqu'à la cessation de l'usufruit.

C'est en tenant compte de cette circonstance et de l'impossibilité d'établir les produits probables d'après l'expérience des faits accomplis, que l'on n'évalue le produit des nouvelles ressources, provenant de la loi du 17 décembre dernier, qu'à une somme de 1,900,000 francs.

Cet article subit une diminution de 100,000 francs, afin d'en mettre l'évaluation en rapport avec les produits recouverts en 1851.

Amendes en diverses
matières.

Cette diminution provient surtout de ce qu'un grand nombre d'articles, consignés à titre d'amende, sont ou restitués en tout ou en partie, ou reconnus irrecevables par suite de l'insolvabilité des débiteurs.

En abaissant de 200,000 francs le produit probable des péages, etc., sur les rivières et canaux, on a eu égard aux diminutions que doivent nécessairement entraîner :

Rivières et canaux.

1° La convention internationale du 8 mai 1851, qui a amené la suppression des droits de péage sur la partie mixte de la Meuse ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Le traité conclu avec les Pays-Bas, le 20 septembre 1851, en vertu duquel les droits de navigation des canaux de Terneuzen et de Maestricht à Bois-le-Duc sont réduits de 50 %;

3° La loi du 20 décembre 1851, relative à l'exécution des travaux d'utilité publique, qui a autorisé le Gouvernement à abaisser de 60 % le péage du canal de Pommerœul à Antoing, et de 50 % celui de l'Escaut.

Routes appartenant à l'Etat.

Les baux des barrières expirent le 31 décembre 1852, et comme les produits tendent à diminuer, par suite de l'extension donnée aux chemins de fer, on doit s'attendre, pour 1853, à une nouvelle réduction, que l'on évalue à 85,000 francs comparativement aux prévisions de 1852.

Postes.

Sauf une augmentation de 40,000 francs que l'on prévoit sur le port des journaux et imprimés, et qui se justifie par le développement que prend de jour en jour la presse périodique à bon marché; on a cru devoir évaluer les divers produits de la poste, pour l'exercice 1853, au même chiffre que pour 1852.

Le droit sur les articles d'argent et les émoluments au profit de l'État, ne sont susceptibles d'aucune modification sérieuse; les autres produits, qui se composent de la taxe des lettres et affranchissements, ainsi que les remboursements des offices étrangers, subiront nécessairement une diminution assez notable, par suite des nouvelles conventions conclues ou en voie de conclusion avec la Hollande, la Prusse et l'office de la Tour-et-Taxis, et qui prendront cours très-prochainement.

Ces conventions abaissent les taxes internes et externes dans des proportions telles, que l'on peut prévoir que les recettes de 1853 ne dépasseront guère l'évaluation du Budget de 1852.

Chemins de fer.

Les recettes du chemin de fer ont été évaluées, au Budget de 1851, à 15,200,000 francs; elles ont dépassé ce chiffre de près de 685,000 francs.

Pour 1852, elles ont été portées à 16,000,000, soit 115,000 francs au delà du produit de 1851.

Or, après 1848, époque à laquelle les recettes du chemin de fer se sont trouvées considérablement réduites, par suite d'événements politiques, ces recettes ont été constamment en progrès, et celles effectuées en 1851 excèdent de près de 2,900,000 francs celles de 1849, ce qui représente, pour les deux derniers exercices, un accroissement moyen de 1,450,000 francs.

L'on ne peut raisonnablement admettre que les produits continueront d'année en année à suivre une progression aussi forte; sans doute, il est permis d'espérer une amélioration croissante dans un certain rapport avec le développement du commerce et de l'industrie; mais, d'un autre côté, il ne faut pas se dissimuler que cette progression se ralentira à mesure que l'on se rapprochera d'une situation normale et que, d'un autre côté, elle peut s'arrêter à la moindre crise qui peut surgir.

Pour tenir compte de ces diverses éventualités, on suppose que l'augmentation de produits, que l'on réalisera en 1852 et 1853, sera égale aux trois quarts de l'accroissement obtenu depuis 1845 jusqu'en 1851.

Voici quel a été cet accroissement :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT.	DIFFÉRENCES	
		EN PLUS.	EN MOINS.
1845.	12,593,204	.	.
1846.	13,653,908	1,262,704	.
1847.	14,789,755	1,155,845	.
1848.	12,253,327	.	2,534,426
1849.	12,953,243	697,918	.
1850.	14,852,709	1,899,464	.
1851.	15,885,000	1,032,291	.
		6,026,222	2,534,426
Augmentation totale		3,491,796	
Accroissement moyen ($\frac{1}{2}$).		582.000	
— — — $\frac{2}{4}$		455.000	

Le produit de l'année 1852 s'élèverait, par conséquent, à 16,320,000 francs, et celui de 1853, à 16,750,000 francs. C'est d'après cette base qu'a été déterminée l'évaluation proposée au Budget de 1853.

Les recettes du télégraphe électrique se sont élevées, pour 1851, à 82,000 francs.

L'expérience ne permettant pas encore de juger si ces recettes sont susceptibles d'augmentations progressives au fur et à mesure que ce moyen de communication se généralisera, on a cru ne devoir porter au Budget de 1853 qu'une somme de 85,000 francs, supérieure de 43,000 francs à l'évaluation de 1852.

Télégraphes électriques.

Cet article présente une augmentation de 250,000 francs sur les prévisions de 1852, augmentation qui résulte principalement de ce que la faculté de emploi, accordée au Département de l'Intérieur, pour les avances qu'il a faites en vertu des lois des 20 décembre 1846, 25 mai 1847, 18 avril 1848 et 21 juin 1849, expire en 1852, et que l'on peut, dès lors, prévoir que ces avances seront successivement remboursées à l'État.

*DOMAINES.
—
Valeurs capitales.*

Ce chiffre a été fixé d'après la moyenne des cinq années précédentes, combinée avec les produits de 1851. Elle présente une diminution de 80,000 francs sur le revenu probable de 1852.

Forêts.

Une augmentation de 30,000 francs est prévue sur cet article. Elle provient de la réadjudication des buffets-restaurants, à laquelle il a été procédé à la fin de l'année 1851.

Dépendances du chemin de fer.

Les revenus des établissements régis par l'État ont été fixés, au Budget de 1852, à 275,000 francs; ils sont évalués à 285,000 francs au Budget de 1853. Cette différence de 10,000 francs provient particulièrement d'une augmentation prévue dans les produits de l'école de réforme de Ruysselede, augmentation qui se trouve atténuée par des diminutions, d'une part sur les pensions des élèves de l'école militaire, et d'autre part sur les abonnements au *Moniteur*, qui figurent actuellement parmi les produits de l'administration des postes, à laquelle le recouvrement en est attribué.

Établissements et services régis par l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- Produits divers et accidentels.* Ces produits, qui se sont élevés en 1849 à 443,000, en 1850 à 249,000 francs, sont tombés, en 1851, à 240,000. Les prévisions pour 1853 sont déterminées d'après ce dernier chiffre. Elles sont de 60,000 francs inférieures à celles qui ont été adoptées pour 1852.
- Revenus des domaines.* Les revenus probables des domaines, pour 1853, sont en harmonie avec les produits de 1851 et les produits moyens des cinq années antérieures. Ils présentent une différence en moins de 30,000 francs sur ceux de 1852.
- Produits divers des prisons, de l'emploi des fonds de cautionnements, etc.* Les divers revenus qui figurent au chapitre des capitaux et revenus, sous la rubrique *Trésor public*, n'ont subi que de très-légers changements, qui se résument en une diminution de 35,000 francs, destinée à mettre les évaluations en rapport avec les produits constatés.
- Remboursements.* Les seuls articles de ce chapitre dont les évaluations soient modifiés, se rapportent :
- 1^o Aux recouvrements d'avances faites par les divers Départements, lesquels sont réduits de 135,000 francs.
Cette réduction s'applique, pour la majeure partie, aux avances de frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.
 - 2^o Aux prélèvements sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.
Les versements que l'on suppose devoir être opérés à cette caisse n'étant évalués, pour 1853, qu'à 240,000 francs, on pense que les avances à rembourser au trésor ne s'élèveront qu'à la somme de 13,000 francs, au lieu de celle de 42,000 francs qui est portée au Budget de 1852.
Ces deux réductions sont atténuées par une augmentation de 25,000 francs sur l'article *Recettes accidentelles*.
- Quant au prix de vente des biens domaniaux, dont la loi du 3 février 1843 a décrété l'aliénation, il est compris, comme au Budget de 1852, pour le chiffre d'un million.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1852, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1853, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1853, conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1853, est évalué à la somme de *cent vingt et un millions huit cent quarante-neuf mille deux cent cinquante francs* (121,849,250 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845, à la somme de *un million de francs* (1,000,000 de francs).

ART. 3.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre

PROJET DE LOI.

en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de *quinze millions de francs*.

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1855.

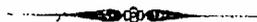
Donné à Laeken, le 27 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



(13)

BUDGET

DES

Voies et Moyens,

POUR L'EXERCICE 1855.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS
DIRECTES, DOUANES
ET ACCISES.

		Principal	
		3 centimes additionnels ordinaires	
<i>Foncier</i>	{	2 Id. id. pour non-valeurs	
		10 Id. id. extraordinaires	
		3 Id. id. supplémentaires sur le tout	
<i>Personnel</i>	{	Principal	
		10 centimes additionnels extraordinaires	
<i>Patentes</i>	{	Principal	
		10 centimes additionnels extraordinaires	
<i>Redevances sur les mines</i>	{	Principal	
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs	
		5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	
		Droit de débit des boissons alcooliques	
		— des tabacs	
<i>Douanes</i>	{	Droits d'entrée (16 centimes additionnels).	
		Droits de sortie (Id.).	
		Droits de transit (Id.).	
		Droits de tonnage (Id.).	
		Timbres	
<i>Accises</i>	{	Sel (sans additionnels).	
		Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs) .	
		Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	
		— indigènes (Id.).	
		Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs) .	
		Sucres	
		Timbres { sur les quittances	
			{ sur les permis de circulation

POUR L'EXERCICE 1853.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1853.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
15,500,000	18,359,750	
465,000		
310,000		
1,550,000	9,850,000	
534,750		
8,500,000		
850,000	3,355,000	
3,050,000		
305,000		
180,000	207,900	
18,000		
9,900		
"	900,000	
"	300,000	
11,800,000	12,325,000	
100,000		
30,000		
360,000	22,126,000	
35,000		
4,350,000		
2,800,000	22,126,000	
270,000		
5,000,000		
6,700,000	22,126,000	
3,500,000		
5,000		
1,000	66,923,650	
A REPORTER.		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		
	IMPOTS. (Suite.)		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (Suite.)	Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	
	Recettes diverses	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. Recettes extraordinaires et accidentelles	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droits, additionnels et amen- des	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).	
		Greffes (Id. id.).	
		Hypothèques . (Id. 28 id.).	
		Successions . (Id. 30 id.).	
		Timbre (Id. sans additionnels).	
		Naturalisations	
		Amendes en matière d'impôts	
		Id. de condamnation en matières diverses	
		PÉAGES.	
		Domaines	Rivières et canaux
Routes appartenant à l'État			
TRAVAUX PUBLICS.	Postes	Taxe des lettres et affranchissements	
		Port des journaux et imprimés	
		Droits sur les articles d'argent	
		Remboursements d'offices étrangers	
MARINE		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	
		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	

POUR L'EXERCICE 1853.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1853.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. . . fr. 66,928,650		
" 150,000		
225,000		
30,000	255,000	
10,500,000	90,828,650	
300,000		
1,680,000		
7,900,000		
2,850,000	28,495,000	
5,000		
140,000		
120,000		
2,800,000		
1,500,000	4,300,000	
2,780,000		
200,000		
20,000	3,240,000	7,740,000
200,000		
60,000		
" 200,000		
A REPORTER. . . fr.	98,568,650	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

CAPITAUX ET REVENUS.

TRAVAUX PUBLICS. . .

Chemin de fer

Télégraphes électriques

Domaines (valeurs capitales)

Forêts

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

Dépendances des chemins de fer

Établissements et services régis par l'État

Produits divers et accidentels

Revenus des domaines

Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)

— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations

— des actes des commissariats maritimes

TRÉSOR PUBLIC. . .

— des droits de chancellerie

— des droits de pilotage et de fanal

— de la fabrication de monnaies de cuivre

— de la retenue de 1 % sur les traitements et remises

POUR L'EXERCICE 1853.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1853.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	98,563,650	
16,750,000		
85,000	16,835,000	
825,000		
1,020,000		
80,000		
285,000	2,720,000	
240,000	21,248,000	
270,000		
110,000		
568,000		
40,000		
25,000	1,693,000	
590,000		
140,000		
220,000		
A REPORTER. . . . fr.	119,811,650	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. Frais de perception des centimes provinciaux et communaux
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.
TRÉSOR PUBLIC.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. Recettes accidentelles. Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1853. Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de bois domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843	

POUR L'EXERCICE 1853.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1853.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	119,811,650	
1,000		
100,000	101,000	
100,000		
600,000	700,000	
825,000		
250,000		
23,600	1,236,600	
125,000		
13,000		
TOTAL. fr.	121,849,250	
.....	1,000,000	

ANNEXES.

VOIES ET MOYENS.

—
EXERCICE 1855.

ANNEXE n° 1.

TABLEAU

DES

PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,

Constatés pendant les exercices 1847, 1848, 1849, 1850 et 1851.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS CONSTATÉS PEN			
		1847.	1848.	1849.	
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES	<i>Foncier</i>	Principal.	18,550,750	18,530,750	18,530,750
		3 centimes additionnels ordinaires			
		2 — — — — pour non-valeurs			
	10 — — — — extraordinaires.				
		3 — — — — supplémentaires sur le tout			
	<i>Personnel</i>	Principal.	9,150,557	9,121,255	9,060,085
		10 centimes additionnels extraordinaires			
	<i>Patentes</i>	Principal	5,155,068	2,956,598	2,852,260
		10 centimes additionnels extraordinaires.			
	<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	161,621	207,207	155,205
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs.			
		5 — — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.			
		Droit de débit des boissons alcooliques	876,288	870,542	889,577
		— des tabacs.	"	"	"
	<i>Douanes</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels).	0,745,975	8,857,419	11,007,407
		— de sortie (— — — —).	476,145	504,597	591,706
		— de transit (— — — —).	81,081	40,600	42,155
		— de tonnage (— — — —).	574,286	555,401	447,075
		Timbres.	55,235	25,780	55,239
<i>Accises</i>	Sel (sans additionnels) et eau de mer	4,604,616	4,850,257	4,515,876	
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,540,581	1,925,214	2,528,525	
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	202,655	227,514	284,098	
	— indigènes (— — — —).	2,870,989	5,542,015	5,605,105	
	Bières et vinaigres (26 centimes addition ^{ls} et timbres collectifs).	5,518,060	6,126,121	6,214,051	
	Sucres	1,417,259	5,076,450	5,818,024	
	Timbres {	sur les quittances	4,546	5,080	4,994
		sur les permis de circulation.	770	915	955

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1853.		Observations.
1850.	1851.		adoptées POUR L'EXERCICE 1852.	proposées POUR L'EXERCICE 1853.	En PLUS.	En MOINS.	
18,350,750	18,350,750	18,350,750	18,350,750	18,350,750	"	"	
9,155,825	9,286,610	9,153,424	9,240,000	9,530,000	110,000	"	
3,112,264	3,262,575	3,065,514	3,201,000	3,555,000	154,000	"	
177,022	256,828	187,194	207,000	207,000	"	"	
876,678	906,750	883,887	900,000	900,000	"	"	
"	"	"	"	500,000	500,000	"	
11,105,929	11,800,794	10,498,725	11,500,000	11,800,000	500,000	"	
285,825	261,661	344,186	500,000	100,000	"	200,000	
58,456	52,250	46,896	40,000	50,000	"	10,000	
585,095	560,946	424,540	400,000	560,000	"	40,000	
56,515	58,270	54,210	55,000	55,000	"	"	
4,416,572	4,556,425	4,548,509	4,400,000	4,550,000	"	50,000	
2,578,581	2,500,025	2,554,144	2,200,000	2,500,000	100,000	"	
507,548	271,452	258,785	270,000	270,000	"	"	
5,859,759	5,996,805	5,550,548	3,800,000	5,000,000	1,200,000	"	
6,433,951	6,665,571	6,151,747	6,500,000	6,700,000	400,000	"	
5,160,509	5,075,151	2,910,867	5,500,000	5,500,000	"	"	
4,879	4,761	4,854	5,000	5,000	"	"	
1,049	1,148	967	1,000	1,000	"	"	
A REPORTER			64,659,650	66,923,650	2,564,000	500,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS CONSTATÉS PEN				
		1847.	1848.	1849.		
IMPÔTS (suite).						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	<i>Garantie.</i>					
	Droit de marque des matières d'or et d'argent	127,562	97,454	152,074		
	<i>Recettes di-</i> <i>verses</i>					
	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État.	216,471	213,207	225,759		
	Recettes accidentelles	26,065	12,400	58,932		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	<i>Droits additionnels et amendes.</i>	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels).	10,669,941	9,050,864	9,519,850	
		Grefte (— 50 — —)	307,265	502,550	289,789	
		Hypothèques. (— 26 — —)	1,750,178	1,453,209	1,405,182	
		Successions. (— 50 — —)	6,020,251	5,745,252	6,525,570	
		Timbre (sans additionnels)	2,689,105	(6 2,697,792	2,771,912	
		Naturalisations.	15,500	9,500	6,000	
		Amendes en matières d'impôts	225,944	157,405	117,551	
		— de condamnation en matières diverses.	111,557	112,584	218,134	
		PEAGES.				
		DOMAINES	<i>Domaines</i>	Rivières et canaux.	3,552,845	2,958,754
Routes appartenant à l'État.	1,920,797			1,700,555	1,505,867	
TRAVAUX PUBLICS	<i>Postes</i>	Taxe des lettres et affranchissements	3,587,445	5,064,554		
		Ports des journaux et imprimés.	149,070	114,129		
		Droits sur les articles d'argent.	25,177	21,509	5,427,438	
		Remboursements d'offices étrangers	155,517	200,000		
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	51,065	57,443		
MARINE	Produits du service des bateaux à vapeur	130,586	152,874	171,155		
CAPITAUX ET REVENUS.						
TRAVAUX PUBLICS		Chemin de fer	14,650,567	12,077,885	12,955,920	
		Télégraphes électriques	"	"	"	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		Domaines (valeurs capitales).	956,505	966,884	1,517,458	
		Forêts	1,268,422	998,765	908,586	
		Dépandances des chemins de fer	98,353	155,450	125,086	
		Établissements et services régis par l'État	107,641	198,727	176,466	
		Produits divers et accidentels	242,352	264,129	445,073	
		Revenus des domaines	314,009	259,456	310,337	

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1853.		Observations.
1850.	1851.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1852.	POUR L'EXERCICE 1853.	PLUS.	MOINS.	
	REPORT.	fr.	64,659,650	66,925,650	2,564,000	500,000	
157,819	171,112	157,204	145,000	150,000	5,000	"	
220,657	(a) 225,000	221,414	225,000	225,000	"	"	a) Cette recette a été établie, par approximation, d'après les faits connus au 31 décembre. Il est probable qu'elle subira quelque modification quand les comptes des droits d'entrepôt auront été définitivement arrêtés.
62,667	48,755	57,770	50,000	50,000	"	"	
10,160,109	10,555,141	9,946,785	10,500,000	10,500,000	"	"	
201,855	275,151	292,870	500,000	500,000	"	"	
1,674,795	1,775,992	1,629,471	1,680,000	1,680,000	"	"	
6,248,025	6,005,755	6,108,924	6,000,000	7,900,000	1,900,000	"	
2,750,415	2,827,820	2,749,809	2,850,000	2,850,000	"	"	b) Déduction faite des droits de timbre sur les journaux.
4,500	8,500	8,800	5,000	5,000	"	"	
153,288	158,585	154,602	140,000	140,000	"	"	
509,985	116,460	175,705	220,000	120,000	"	100,000	
2,885,295	5,145,548	5,062,858	5,000,000	2,800,000	"	200,000	
1,659,056	1,654,520	1,681,892	1,585,000	1,500,000	"	85,000	
2,858,504	(c) 5,200,000	5,540,000	5,200,000	5,240,000	40,000	"	c) Le produit définitif des postes, pour l'exercice 1851, n'est pas encore constaté dans les écritures de l'administration du trésor public.
180,508	199,188	164,652	200,000	200,000	"	"	
14,855,000	15,885,000	14,042,560	16,000,000	16,750,000	750,000	"	
"	82,000	82,000	40,000	85,000	45,000	"	
727,471	"	"	595,000	825,000	250,000	"	
1,026,909	1,011,071	1,042,751	1,100,000	1,020,000	"	80,000	
71,220	66,594	90,081	50,000	80,000	50,000	"	
162,050	125,089	155,995	275,000	285,000	10,000	"	
258,920	254,658	298,740	500,000	240,000	"	60,000	
272,825	269,885	285,502	500,000	270,000	"	50,000	
	A REPORTER.	fr.	115,500,650	118,118,650	5,574,000	855,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS CONSTATÉS PEN		
		1847.	1848.	1849.
CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	121,101	112,585	101,777
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	528,657	569,512	567,715
	— des actes des commissariats maritimes	48,047	51,609	50,041
TRÉSOR PUBLIC	— des droits de chancellerie	"	"	"
	— des droits de pilotage et de fanal	595,198	590,509	480,356
	— de la fabrication de monnaies de cuivre	159,727	455,341	"
	— de la retenue de 1 % sur les traitements et remises	"	"	227,655
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	2,588	1,395	915
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	95,527	90,251	101,355
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.	65,160	93,062	164,108
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	208,075	475,088	469,309
	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	867,102	854,692	445,057
	Recettes accidentelles.	465,080	714,064	282,957
TRÉSOR PUBLIC	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	25,608	20,284	25,608
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes	121,599	"	57,000
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite	"	"	"

FONDS SPÉCIAL.

Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845)	522,041	412,981	345,540
--	---------	---------	---------

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1853.		Observations.
1850.	1851.		adoptées POUR L'EXERCICE 1852.	proposées POUR L'EXERCICE 1853.	En PLUS.	En MOINS.	
		Report. . . . fr.	115,599,650	118,118,650	5,574,000	855,000	
110,910	144,626	119,960	110,000	110,000	"	"	
565,582	571,778	557,554	568,000	568,000	"	"	
45,757	40,478	50,142	50,000	40,000	"	10,000	
"	(a) 5,106	5,100	25,000	25,000	"	"	
585,602	(a) 445,809	472,458	500,000	500,000	"	"	a) Les produits de cet exercice ne sont pas encore constatés définitivement dans les écritures du trésor public.
"	167,191	255,420	145,000	140,000	"	5,000	
252,402	220,870	227,188	240,000	220,000	"	20,000	
1,204	2,045	1,620	1,000	1,000	"	"	
105,765	107,505	101,480	100,000	100,000	"	"	
167,410	207,905	150,541	100,000	100,000	"	"	
554,220	551,952	426,527	755,000	600,000	"	155,000	
1,252,845	950,297	865,595	825,000	825,000	"	"	
208,100	271,500	584,501	225,000	250,000	25,000	"	
25,608	25,608	25,608	25,600	25,600	"	"	
92,500	(b) "	85,655	125,000	125,000	"	"	b) Le produit n'est pas encore connu.
"	"	"	48,000	15,000	"	55,000	
		TOTAUX. . . . fr.	117,510,250	121,849,250	5,599,000	1,060,000	
					DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1853. . . . fr.		4,559,000
442,560	"	"	1,000,000	1,000,000	"	"	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1855.

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE 1852.

PROVINCES.	Revenu imposable de CHAQUE PROVINCE, d'après les résultats du cadastre, au 31 décembre 1843.	CONTINGENT POUR 1852.	Observations.
Anvers	15,042,646 10	1,346,105 "	
Brabant.	28,553,848 26	2,817,573 "	
Flandre occidentale	25,857,007 06	2,552,055 "	
Flandre orientale	26,415,156 28	2,606,155 "	
Hainaut	26,731,129 85	2,637,527 "	
Liège	15,410,595 60	1,520,525 "	
Limbourg	6,954,156 22	686,156 "	
Luxembourg	5,656,220 "	556,152 "	
Namur	9,911,728 49	977,978 "	
TOTAUX . . . fr.	157,090,928 55	15,500,000 "	

POUR L'EXERCICE 1853.

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1855.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DU

MONTANT DES RÔLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE 1851.



ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1881 SUR							
	LA VALEUR LOCATIVE.	LES PORTES ET FENÊTRES.	LES FOYERS.	LE MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		LES DOMESTIQUES.	LES CHEVAUX.
					à 8 p. o/o.	à 12 p. o/o.		
Anvers.	506,516 55	402,140 14	107,405 05	210,718 51	5,526 28	0,781 42	82,765 86	57,467 72
Brabant	597,054 90	651,850 07	198,475 56	506,004 57	751 00	1,554 05	150,195 98	89,752 58
Flandre occidentale.	260,070 70	455,581 18	118,485 71	157,756 51	5,355 12	4,104 48	62,078 86	56,519 94
Flandre orientale .	410,925 58	655,708 61	150,708 37	250,450 65	•	•	84,542 42	52,124 46
Hainaut	276,088 05	427,000 94	140,505 97	162,500 75	•	•	68,261 88	60,909 •
Liège	185,060 75	257,525 07	101,751 75	120,268 68	5,255 92	5,742 56	70,568 10	57,438 80
Limbourg.	55,124 04	60,724 50	21,185 80	27,219 52	•	•	22,516 18	15,270 58
Luxembourg.	22,065 41	45,105 76	27,732 09	20,767 52	•	•	9,550 81	6,808 20
Namur.	64,872 20	105,217 74	49,250 45	58,710 00	4 24	61 05	28,756 00	20,811 50
TOTAL . fr.	2,163,056 55	5,018,042 81	924,372 07	1,584,275 89	12,655 16	16,044 14	588,405 69	501,102 58

POUR L'EXERCICE 1853.

TOTAL DE LA CONTRIBUTION.	REMISES			PRINCIPAL, non compris les COTISATIONS d'office.	COTISATIONS D'OFFICE.	MONTANT de la CONTRIBUTION, en principal.	DIX CESTIMES additionnels POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	Nombre d'articles de rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses (art. 49 de la loi).	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses (art. 49 de la loi).	TOTAL.						
1,159,122 21	1,148 85	410 .	1,558 85	1,157,565 58	.	1,157,565 58	115,756 52	1,273,319 70	43,921
2,094,404 40	7,262 72	2,970 68	10,235 40	2,084,171 09	.	2,084,171 09	208,416 73	2,292,587 82	65,870
1,087,310 59	2,179 66	968 19	3,147 85	1,084,162 74	.	1,084,162 74	108,416 09	1,192,578 85	57,509
1,564,559 09	1,694 55	972 55	2,667 08	1,561,892 01	.	1,561,892 01	156,177 32	1,718,069 53	76,232
1,144,044 57	4,587 21	561 29	5,148 50	1,138,896 07	.	1,138,896 07	115,680 29	1,252,785 56	65,851
778,071 65	2,269 95	1,728 85	3,998 78	774,072 85	.	774,072 85	77,407 03	851,479 88	33,759
177,858 48	.	.	.	177,858 48	.	177,858 48	17,783 77	195,622 25	9,086
152,106 70	.	.	.	152,106 79	.	152,106 79	15,210 68	145,517 47	8,665
331,675 22	131 50	91 64	225 20	331,450 02	.	331,450 02	33,144 00	364,594 92	15,066
8,400,151 07	10,274 48	7,703 16	20,077 64	8,442,155 45	"	8,442,155 45	844,202 15	9,286,355 56	375,437

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1853

ANNEXE N° 4.

MONTANT

DES

RÔLES DU DROIT DE PATENTE POUR L'ANNÉE 1851.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplémentifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	Observations.
Anvers	402,975 10	40,208 74	443,271 93	28,000	Le montant des rôles supplémentifs du 4 ^m e trimestre 1851 est établi, par approximation, d'après les produits des mêmes rôles formés pour le 4 ^m e trimestre 1850.
Brabant	627,255 01	62,724 67	689,977 68	38,158	
Flandre occidentale.	269,550 54	26,054 50	296,504 95	20,414	
Flandre orientale. .	444,524 72	44,452 01	488,976 75	30,982	
Hainaut	617,614 46	61,761 64	679,376 10	51,827	
Liège	540,587 97	54,058 21	584,526 18	28,501	
Limbourg	70,605 12	7,059 91	77,665 03	9,410	
Luxembourg	55,524 75	5,552 47	61,077 20	9,008	
Namur	128,546 11	12,854 05	141,400 16	15,010	
TOTAUX	2,965,977 65	296,596 29	3,262,575 94	250,318	

POUR L'EXERCICE 1853.

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1853.

ANNEXE N° 5.

REDEVANCES SUR LES MINES

POUR L'ANNÉE 1854.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES		TOTAL.	10 centimes pour fonds de non-valeurs.	5 centimes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.
	Fixes.	Proportionnelles.				
Hainaut	8,918 50	152,005 18	160,923 48	16,002 55	8,850 70	185,866 62
Liège	5,695 75	29,994 52	35,690 07	3,509 0	1,852 96	38,912 05
Luxembourg (1) . .	1,207 50	5 20	1,210 50	121 05	66 58	1,398 15
Namur	5,045 30	6,177 07	9,222 37	922 24	507 25	10,651 84
TOTAUX . . .	16,866 65	188,179 77	205,046 42	20,504 64	11,277 56	236,828 62

(1) Le montant des redevances proportionnelles de la province de Luxembourg est établi, par approximation, d'après les produits de 1850.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1855.

ANNEXE N° 6.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES.

PROVINCES.	PRODUIT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétiifs.	NOMBRE D'ARTICLES de rôles.	Observations.
Anvers	74,535 50	3,979	Le montant des rôles supplétiifs du 4 ^m e trimestre 1851 est établi, par approximation, d'après les produits des mêmes rôles formés pour le 4 ^m e trimestre 1850.
Brabant	155,568 »	7,928	
Flandre occidentale	100,460 25	6,122	
Flandre orientale	129,554 »	7,500	
Hainaut	177,248 »	11,206	
Liège	146,795 50	9,144	
Limbourg	55,225 50	2,593	
Luxembourg	58,922 25	2,632	
Namur	64,841 75	4,566	
TOTAL	906,750 75	55,560	

POUR L'EXERCICE 1853.

VOIES ET MOYENS.

—
EXERCICE 1855.

ANNEXE N° 7.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT

DES

ARTICLES DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855,

En ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	PRODUITS CONSTATÉS PEN				
	1847.	1848.	1849.		
IMPÔTS.					
<i>Enregistrement. (Principal et additionnels.)</i>					
ACTES	civils publics	8,505,261 80	7,145,774 84	7,516,575 02	
	sous seing privé	890,076 07	735,580 40	917,596 55	
	judiciaires.	615,556 05	601,046 55	581,407 59	
	d'huissiers.	588,328 56	544,127 06	501,038 07	
Lettres de noblesse	11,681 58	5,512 *	2,066 20		
Permis de changer de nom de famille.	157 80	415 40	275 60		
TOTAL	10,669,041 44	9,050,864 24	9,519,850 12		
<i>Greffe. (Principal et additionnels.)</i>					
Mise au rôle	45,090 87	41,603 55	56,504 62		
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	264,174 44	260,727 14	255,284 85		
TOTAL	307,265 31	302,330 69	289,789 45		
<i>Hypothèques. (Principal et additionnels.)</i>					
DROITS	d'inscriptions.	154,607 48	144,742 65	122,987 07	
	de transcriptions d'actes de mutation	1,615,571 16	1,508,466 93	1,570,195 14	
TOTAL	1,750,178 64	1,453,209 58	1,493,182 21		
<i>Successions. (Principal et additionnels.)</i>					
DROITS	de succession.	5,867,768 81	5,625,009 79	6,429,026 31	
	de mutations par décès.	152,465 10	120,152 41	96,352 90	
	id. id. (loi du 17 décembre 1851, art. 1 ^{er} .)	"	"	"	
TOTAL	6,020,231 91	5,745,232 20	6,525,379 21		
<i>Timbre.</i>					
PROPORTIONNEL	débite.	151,906 95	177,862 60	167,086 85	
	Effets de commerce {	visa	35,472 55	46,544 25	58,510 32
		extraordinaire	11,463 45	112,946 70	167,813 50
		Bons de caisse, obligations excédant 5 ans, ou illimitées	58,227 50	75,114 10	5,602 50
	Timbre de coupures.	"	"	11,245 04	
	Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers.	"	"	"	
A REPORTER	257,070 25	412,467 65	590,058 21		

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		TOTAL des CINQ DERNIÈRES années.	1/5, OU MOYENNE annuelle.	PRÉVISIONS		<i>Observations.</i>
1850.	1851.			ADOPTÉES pour l'exercice 1852.	PROPOSÉS pour l'exercice 1853.	
8,240,588 31	8,537,085 83	50,807,285 80	7,961,457 16	10,500,000 .	10,500,000 .	
761,747 65	979,745 59	4,505,455 15	861,091 05			
663,776 82	524,256 51	2,986,625 50	597,524 70			
486,542 66	400,971 45	2,611,708 50	522,541 70			
1,102 40	551 20	20,915 27	4,182 65			
551 20	550 91	1,928 91	385 78			
10,160,109 02	10,535,141 20	40,755,915 11	9,946,785 02			
32,270 54	33,069 24	186,558 82	37,507 76	500,000 .	300,000 .	
259,564 60	240,092 60	1,277,815 61	255,562 72			
291,855 14	275,131 84	1,464,552 45	292,870 48			
123,496 57	114,055 13	639,808 70	127,975 74	1,680,000 .	1,680,000 .	
1,551,298 65	1,661,957 07	7,507,488 95	1,501,497 79			
1,674,795 02	1,775,992 20	8,147,357 65	1,629,471 55			
6,162,519 91	5,897,764 06	29,982,178 "	5,996,435 77	6,000,000 "	7,900,000 .	
85,505 42	107,991 72	562,445 55	112,489 11			
"	"	"	"			
6,248,025 33	6,005,755 78	30,544,624 43	6,108,924 88			
163,060 10	196,060 05	855,976 55	171,195 51			
50,133 34	38,473 39	188,935 03	57,786 75			
182,606 20	188,295 10	665,212 95	132,642 59			
46,409 .	82,999 80	268,352 90	53,670 58			
"	23,709 "	54,054 04	6,990 81			
"	"	"	"			
422,298 64	529,535 34	2,011,450 07	402,288 02			

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		PRODUITS CONSTATÉS PEN			
		1847.	1848.	1849.	
REPORT.		257,070 25	412,467 65	590,058 21	
<i>Timbre (suite).</i>					
DE DIMENSION	Débite	1,576,054 10	1,476,169 06	1,495,935 85	
	Visa	25,281 60	15,778 05	16,758 05	
	Extraordinaire	299,446 95	277,475 75	316,495 80	
	Passe-ports.	à l'intérieur	5,958 "	10,472 "	11,414 "
		à l'extérieur	22,480 "	26,760 "	25,456 "
	Permis de port d'armes de classe	220,860 "	255,040 "	265,264 "	
	Journaux étrangers.	20,058 78	14,180 57	1,665 56	
	Warrants.	"	"	147 "	
	Affiches	102,804 44	87,256 62	96,925 28	
	Annonces et avis	32,166 80	24,877 62	20,185 76	
Feuilles de patentes.	128,004 55	118,726 60	126,610 55		
TOTAL.		2,689,105 56	2,697,702 88	2,771,912 04	
<i>Naturalisations.</i>					
DROITS	de naturalisation ordinaire.	15,500 "	3,500 "	6,000 "	
	de grande naturalisation	"	"	"	
TOTAL.		15,500 "	3,500 "	6,000 "	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>					
DOUBLES, TRIPLS DROITS, ETC.,	d'enregistrement	66,264 11	42,205 24	57,148 92	
	de greffe	"	"	69 78	
	d'hypothèques	11,800 29	9,821 51	10,088 06	
	de successions	53,655 82	26,321 73	36,625 92	
	de timbre	114,244 11	59,116 99	15,598 75	
TOTAL.		225,944 35	137,465 47	117,531 43	
<i>Amendes de condamnation en matières diverses.</i>					
AMENDES	en matières criminelle, correctionnelle et forestière	65,602 29	66,068 90	157,324 14	
	prononcées en vertu de lois spéciales	42,174 90	43,590 20	50,254 85	
	en matière civile, disciplinaire, etc.	3,780 "	2,725 "	10,675 40	
	de consignations définitives attribuées à l'État	"	"	"	
TOTAL.		111,557 10	112,384 10	218,154 39	

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		TOTAL des CINQ DERNIÈRES années.	1/5, OU MOYENNE annuelle.	PRÉVISIONS		<i>Observations.</i>
1850.	1851.			ADOPTÉES pour l'exercice 1852.	PROPOSÉES pour l'exercice 1853.	
422,298 04	529,555 54	2,011,450 07	402,286 02			
1,454,215 09	1,418,265 01	7,420,655 71	1,484,127 14			
17,617 90	15,428 96	90,864 70	18,172 94			
504,180 54	505,631 54	1,501,228 58	500,245 07			
15,192 "	5,244 "	50,260 "	10,052 "	2,850,000 "	2,850,000 "	
27,752 "	51,512 "	151,060 "	26,592 "			
266,880 "	275,642 "	1,258,286 "	251,657 20			
1,458 05	1,586 12	59,858 08	7,967 61			
12 "	"	150 "	51 80			
101,255 97	102,277 63	490,540 24	98,108 05			
31,494 "	54,261 57	151,985 75	50,597 15			
116,078 50	112,457 00	601,857 90	120,571 58			
2,756,415 58	2,827,820 17	13,749,045 85	2,749,809 16			

3,500 "	8,500 "	45,000 "	8,600 "	5,000 "	5,000 "
1,000 "	"	1,000 "	200 "		
4,500 "	8,500 "	44,000 "	8,800 "		

57,427 09	62,584 14	285,029 50	57,125 90	140,000 "	140,000 "
"	"	69 78	15 95		
9,047 22	10,700 71	51,457 79	10,291 56		
52,598 62	71,847 40	221,029 49	44,205 90		
14,215 28	15,855 20	214,828 55	42,905 66		
153,288 21	158,985 45	775,014 89	154,602 97		

210,854 31	60,199 59	550,049 25	111,989 85	220,000 "	120,000 "
83,566 58	25,760 12	245,126 05	48,625 55		
15,765 05	5,074 10	36,017 54	7,203 50		
"	20,426 52	20,426 52	5,885 26		
309,985 95	116,460 13	868,519 74	175,705 94		

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		TOTAL des CINQ DERNIÈRES années.	1/5, OU MOYENNE annuelle.	PRÉVISIONS		<i>Observations.</i>			
1850.	1851.			ADOPTÉES pour l'exercice 1852.	PROPOSÉES pour l'exercice 1853.				
1,096,127 57	1,175,765 84	6,572,114 25	1,274,422 85	5,000,000 .	2,800,000 .				
474,867 17	460,822 34	2,561,868 59	472,375 72						
149,028 26	177,527 52	664,956 22	132,991 24						
92,998 77	26,214 41	107,274 51	21,454 86						
548,764 28	603,252 08	2,037,014 89	587,402 98						
104,528 22	104,724 25	515,817 50	102,763 50						
76,537 37	96,105 30	371,173 45	74,254 69						
225,860 85	244,050 65	1,103,066 52	220,613 26						
55,450 62	47,191 00	230,272 44	46,054 40						
21,274 60	20,771 40	121,798 41	24,350 68						
20,142 10	21,057 .	104,283 15	20,857 03						
20,704 54	47,504 08	150,450 25	26,080 05						
10,634 08	60,507 45	86,565 81	17,313 16						
5,303 67	6,090 76	40,056 50	8,011 52						
55,598 50	55,598 81	165,005 15	32,600 63						
1,602 70	682 36	4,481 54	896 27						
"	2,014 08	2,014 88	402 81						
2,885,293 06	3,145,548 01	15,514,192 71	3,062,858 54						
705,818 42	758,972 93	5,015,496 78	725,099 56				1,585,000 .	1,500,000 .	
14,514 00	5,748 80	65,744 .	13,148 80						
845,076 81	792,840 62	4,546,532 94	860,266 50						
12,405 21	9,523 17	75,775 66	14,754 73						
2,290 84	4,958 45	20,520 50	4,064 10						
8 .	8 .	75 .	15 00						
47,592 65	72,504 55	208,957 91	41,791 58						
16,420 27	11,783 97	78,765 45	15,752 69						
1,650,956 17	1,654,329 47	8,409,464 24	1,681,892 85						
45,275 98	2,185 .	453,862 70	86,792 54						
"	1,100 .	94,881 71	18,976 54						
"	"	22,891 94	4,578 59						
55,822 82	"	"	"						
77,098 80	3,285 .	551,656 35	110,347 27						

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	PRODUITS CONSTATÉS PEN		
	1847.	1848.	1849.
REPORT.	371,656 40	125,565 81	10,208 45
<i>Domaines (suite).</i>			
PRODUITS.			
{ de successions en deshérence	20,551 44	5,558 27	14,071 15
{ nets des épaves	507 03	356 76	1,529 72
{ provenant du Département des Finances	65,868 64	97,845 87	50,378 80
{ PRIX DE VENTE			
{ D'OBJETS MOBILIERS HORS			
{ D'USAGE			
{ — — de la Guerre	65,386 91	387,681 80	77,545 34
{ — — de la Justice	5,268 56	1,022 05	5,022 09
{ — — des Affaires Étrangères et de l'Intérieur.	10,484 02	5,085 95	8,608 44
{ — — des Travaux publics	155 "	7,442 50	12,207 55
{ REMBOURSEMENT DE			
{ CAPITAUX			
{ du fonds de l'industrie nationale	87,990 60	68,957 10	155,559 55
{ de créances ordinaires	207,708 55	186,175 40	958,165 27
Rachat et transfert de rentes	12,515 31	1,532 32	2,044 02
Transactions en matière domaniale	1,905 "	1,458 06	14,755 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	315 61	50,359 69	14,027 11
Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudications	50,020 25	50,464 75	25,147 94
Retournissement pour moins-value du mobilier (bacs et bateaux)	"	"	190 "
TOTAL.	956,505 20	966,884 49	1,317,458 41
<i>Forêts.</i>			
PRIX DE VENTES			
{ de coupes de bois (décime compris)	1,140,144 14	913,422 15	764,075 32
{ de chablis, bois de délits et d'élagages	16,759 08	5,565 92	54,456 52
{ d'objets saisis et confisqués	90 10	78 98	17 55
{ de glandée, panage, foins et herbages	21,225 47	15,784 20	9,960 82
Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudications	24,498 95	8,746 67	3,424 07
FERMAGES.			
{ des propriétés dépendantes des forêts	2,475 "	1,875 "	5,356 70
{ du droit			
{ de chasse	5,550 26	6,503 45	4,910 10
{ de pêche (baux et licences).	9,212 80	9,015 28	5,889 27
{ Indemnité pour charbonnage.	"	"	"
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	47,608 57	38,595 01	50,707 36
Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	700 "	1,050 "	3,895 29
Dommages-intérêts et restitutions en matières forestières.	178 54	131 40	5,014 18
TOTAL.	1,268,432 91	998,766 02	908,586 98

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		TOTAL des CINQ DERNIÈRES années.	1/5, OU MOYENNE annuelle.	PRÉVISIONS		Observations.
1850.	1851.			ADOPTÉES pour l'exercice 1852.	PROPOSÉES pour l'exercice 1853.	
77,098 80	3,285 .	551,656 35	110,347 27			
7,079 03	4,408 39	57,868 26	11,573 65			
1,564 58	580 24	4,408 33	881 67			
29,155 45	52,470 38	255,717 14	51,143 43			
98,501 44	41,585 54	668,701 03	133,740 21			
17,420 27	12,254 50	59,587 50	7,917 51			
4,355 74	6,740 55	41,275 40	8,255 08			
18,806 55	7,660 .	46,341 60	9,268 32			
206,511 47	138,223 89	637,051 70	127,410 34	303,000 .	825,000 .	
175,719 91	321,182 07 11 29	1,008,961 48	381,792 30			
5,174 14	2,029 12	20,894 91	4,178 98			
46,775 52	10,842 50	75,806 08	15,161 21			
4,630 52	5,609 06	75,032 08	15,006 54			
52,202 11	51,898 24	187,793 25	37,558 65			
4,725 76	200 28	5,116 04	1,023 21			
727,471 09	639,072 73	4,576,191 81	915,238 37			

892,235 03	876,421 76	4,585,299 38	917,059 87		
65,052 55	71,946 12	211,757 99	42,351 60		
501 65	538 09	1,026 47	205 29		
11,345 55	10,072 90	68,588 94	13,677 79		
11,138 19	15,315 80	61,123 68	12,224 74		
3,449 68	4,323 71	17,460 09	3,492 02		
3,707 78	3,410 77	24,142 34	4,828 47	1,100,000 .	1,020,000 .
7,352 80	8,716 20	40,186 35	8,037 27		
1,020 .	2,020 .	3,040 .	608 .		
24,381 27	17,053 50	178,345 71	35,669 14		
1,106 10	1,232 90	7,984 29	1,596 86		
3,559 55	3,219 38	15,002 85	3,000 57		
1,026,909 75	1,011,071 73	5,213,758 09	1,042,751 02		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	PRODUITS CONSTATÉS PEN				
	1847.	1848.	1849.		
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>					
LOCATIONS					
de terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . .	6,065 72	6,643 05	9,894 04		
de cafés-restaurants	25,592 "	21,244 97	15,063 05		
d'herbages	8,502 11	7,202 10	10,107 48		
de vidanges	815 74	585 68	548 06		
de pêche	"	"	10 "		
Argent non réclamé	"	"	"		
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	51,658 59	78,752 "	86,651 54		
PRIX DE VENTE					
de mobilier et matériel hors d'usage	1,591 85	14,978 60	3,050 71		
d'objets non réclamés	6,503 72	5,076 51	94 "		
d'arbres, osiers et herbages	"	"	2,758 15		
Excédant de droit d'encan sur frais d'adjudication	25 49	67 77	48 42		
TOTAL	98,555 02	133,450 68	125,986 95		
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>					
ÉCOLE MILITAIRE. — Pensions des élèves	23,100 "	46,282 85	56,167 17		
ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.	Pensions	des élèves	51,684 86	56,544 57	52,062 09
		d'animaux malades	"	"	4,790 30
	Produits	consommés en nature	"	"	"
		des ventes d'objets divers	"	"	25,812 70
Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	22,557 10		
ABONNEMENT.		au <i>Moniteur</i>	25,446 55	68,604 87	18,550 44
		au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	6,510 "	41,799 65	14,406 "
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	5,496 "	2,140 72
Produit du haras de Tervueren, et saillies	900 "	"	"		
Établissement de Ruysselede	"	"	"		
TOTAL	107,641 19	198,727 70	176,466 52		
<i>Produits divers et accidentels.</i>					
PRODUITS.		des examens et visa des diplômes	84,076 56	84,475 47	45,457 28
		des diplômes des artistes vétérinaires	640 "	1,740 "	990 "
		des brevets d'invention	17,564 18	13,202 84	48,684 46
		des jeux de Spa	78,529 26	85,410 65	259,824 16
Restitutions volontaires		du quart des salaires sur transcriptions	"	"	23,040 81
			419 48	460 "	1,055 16
A REPORTER	181,229 48	183,294 96	579,020 87		

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		TOTAL des CINQ DERNIÈRES années.	1/5, OU MOYENNE annuelle.	PRÉVISIONS		<i>Observations.</i>
1850.	1851.			ADOPTÉES pour l'exercice 1852.	PROPOSÉES pour l'exercice 1853.	
8,041 28	8,735 15	40,520 84	8,065 97	50,000 .	80,000 .	
15,822 50	12,226 57	85,040 77	16,780 95			
5,295 90	8,020 65	59,828 24	7,965 65			
500 .	583 .	2,920 48	584 10			
•	•	10 .	2 .			
178 59	57 79	266 58	55 27			
58,085 00	25,501 17	281,650 .	56,527 80			
1,535 .	5,988 25	24,922 41	4,984 48			
1,157 10	2,485 62	14,106 95	2,850 59			
611 10	5,022 85	6,072 10	1,504 42			
124 81	105 94	570 45	74 09			
71,220 18	66,504 79	495,405 60	99,081 12			

35,055 50	57,100 .	195,705 30	59,140 66	275,000 .	285,000 .	
51,214 78	20,076 49	181,182 59	56,256 52			
4,068 25	5,725 45	15,484 .	5,096 80			
•	•	•	•			
5,027 55	4,112 77	54,055 02	6,990 60			
55,180 24	8,619 40	80,556 74	17,267 35			
15,055 05	15,798 26	142,552 95	28,466 59			
15,545 20	15,255 49	95,514 52	18,702 86			
5,128 54	5,168 08	15,055 54	2,786 67			
•	•	900 .	180 .			
•	5,655 02	5,655 02	1,127 .			
162,050 91	125,088 96	769,975 28	155,995 05			

10,280 81	6,829 58	251,090 70	46,219 04
1,100 .	1,292 50	5,852 50	1,170 50
55,594 94	55,595 57	168,641 79	55,728 56
115,617 85	96,484 78	651,872 68	126,574 54
25,48, 05	25,964 07	70,401 95	14,098 59
2,606 .	487 55	5,025 97	1,005 19
186,776 65	182,655 65	1,112,984 57	222,506 02

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	PRODUITS CONSTATÉS PEN		
	1847.	1848.	1849.
REPORT.	181,229 48	185,294 06	379,029 87
<i>Produits divers et accidentels (suite).</i>			
INDENNITÉS { pour remplacement	47,005 46	55,870 46	55,829 66
. { pour décharge de la responsabilité du remplaçant	7,501 58	18,025 39	6,518 74
Dommages-intérêts et indemnités adjugés au trésor	7,017 65	6,938 98	5,895 20
Amendes attribuées. — Parts non réclamées	•	•	•
Musée populaire de Belgique	•	•	•
TOTAL.	242,552 17	264,129 70	445,075 47
<i>Revenus des Domaines.</i>			
FERRAGES { de biens-fonds et bâtim. (Canaux, forêts et chemins de fer non comp.).	67,180 80	67,541 58	75,570 74
. { de chasses et de pêches	157 70	•	2,196 50
GÉNIE MILITAIRE { Location de biens-fonds et bâtiments	92,346 15	76,701 72	71,589 08
. { Ventes d'herbages	57,885 50	56,806 97	55,184 05
Arrérages de rentes	12,092 80	9,129 94	4,757 87
REDEVANCES { de 4 % du revenu de biens passés en mainmorte	185 11	177 37	186 81
. { pour concessions de prises d'eau.	50 •	50 •	351 16
INTÉRÊTS DE CAPITAUX { du fonds de l'industrie nationale.	72,480 02	59,511 69	85,094 54
. { de créances ordinaires	25,547 26	38,467 48	54,105 52
Produits de la calamité	7,500 •	•	7,500 •
Excédant des droits d'encan.	•	•	•
TOTAL.	314,009 45	259,456 75	510,557 55
REMBOURSEMENTS.			
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.</i>			
DÉBITS DE COMPTABLES. { Forcements en recettes.	17,592 55	17,044 58	7,469 08
. { Recouvrements divers	27,846 51	58,094 66	71,588 84
Soldes de comptes de comptables extraordinaires	15,210 55	51,580 08	72,600 86
Actes de chargements de divers chefs	6,502 42	5,445 01	5,451 72
<i>Déficits des comptables.</i>			
RECOUVREMENTS. { par prélèvement sur cautionnements.	•	•	1,625 10
. { divers	•	•	7,592 59
TOTAL.	65,160 83	95,062 11	164,108 19

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		TOTAL des CINQ DERNIÈRES années.	1/5, OU MOYENNE annuelle.	PRÉVISIONS		<i>Observations.</i>
1850.	1851.			ADOPTÉES pour l'exercice 1852.	PROPOSÉES pour l'exercice 1853.	
186,776 05	182,653 05	1,112,984 57	222,596 92	500,000 •	240,000 •	
62,015 55	50,196 16	268,915 29	55,785 06			
5,291 90	1,224 58	58,101 99	7,632 40			
5,456 24	1,545 56	24,651 45	4,926 29			
•	5,520 62	5,520 62	704 12			
•	2,000 •	2,000 •	400 •			
259,520 52	240,958 15	1,450,215 90	290,042 70			

53,355 25	48,875 04	510,525 59	62,064 68	500,000 •	270,000 •	
•	1,570 50	5,755 50	746 70			
78,297 82	75,754 56	592,670 01	78,554 •			
50,015 21	27,547 29	165,525 62	55,105 15			
11,147 69	5,651 04	43,580 05	8,676 •			
221 59	594 54	1,165 02	255 •			
202 16	251 •	844 52	168 86			
61,705 74	57,324 57	505,120 56	61,024 07			
50,549 49	40,078 58	166,548 55	55,509 67			
7,554 80	14,569 21	57,104 01	7,420 80			
•	97 75	97 75	19 55			
272,825 53	269,885 06	1,426,512 52	285,502 46			

1,252 53	648 91	44,887 45	8,977 49	100,000 •	100,000 •	
4,542 85	5,916 50	145,788 94	29,157 79			
52,102 77	12,006 54	161,509 58	52,501 92			
4,795 69	57 07	20,227 01	4,045 58			
94,597 25	71,622 12	167,644 47	55,528 90			
50,541 56	119,712 96	157,647 11	51,529 42			
167,410 65	207,965 70	697,705 46	159,541 10			

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS,

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		PRODUITS CONSTATÉS PEN			
		1847.	1848.	1849.	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>					
	Frais de poursuites et d'instances.	1,600 91	5,228 90	5,557 »	
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et hospices	155,546 21	151,202 87	158,567 86
		aux acquéreurs de bois domaniaux.	1,505 12	1,387 91	1,911 55
	Remboursement et dégrèvement des contributions	2,041 11	645 25	114 45	
	Cinq pour cent sur recettes pour ordre (frais de régie)	6,654 46	5,412 75	8,278 28	
	Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	7,858 52	7,079 66	6,704 44	
	Remboursements divers.	"	"	"	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Frais de justice {	en matière criminelle, correctionnelle et forestière.	92,865 50	91,053 25	179,225 90
		en matière de simple police	51,271 55	55,062 18	60,744 »
		militaire.	211 50	55 70	8 02
	Frais {	d'entretien de mendiants	"	2,445 45	5,350 58
		de remplacement de mendiants	"	"	"
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains.	"	"	"
		Rachat des susdites annuités.	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	"	106,990 00	25,490 »	
	Abonnem ^t provisoire des provinces, service des ponts et chaussées.	"	"	54,408 02	
	Indemnités pour jouissance d'égouts, etc.	"	"	1,148 20	
	Subsides de communes pour construction de routes	"	"	"	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. —	Frais de justice en matière de garde civique	762 00	262 52	5,811 56	
TOTAL.		298,075 28	475,988 55	469,590 14	

FONDS SPÉCIAUX.

Prix de vente de bois domaniaux

522,041 90

412,981 86

545,540 50

POUR L'EXERCICE 1853.

DANT LES ANNÉES		TOTAL des CINQ DERNIÈRES années.	1/5, OU MOYENNE annuelle.	PRÉVISIONS		<i>Observations.</i>
1850.	1851.			ADOPTÉS pour l'exercice 1852.	PROPOSÉES pour l'exercice 1853.	
2,255 01	9,067 54	10,689 56	3,937 87			
152,240 20	129,494 60	664,851 74	152,970 35			
929 10	681 57	9,415 05	1,885 "			
275 54	1,800 86	4,884 01	976 80			
10,721 14	9,755 64	40,782 27	8,156 45			
6,821 48	3,182 59	56,626 49	7,525 50			
478 81	86 15	564 96	112 00			
257,595 24	97,689 60	719,007 55	145,801 47			
75,030 "	51,109 75	272,726 44	54,545 28			
94 59	148 55	495 94	99 10	735,000 "	600,000 "	
381 82	155 53	6,540 18	1,268 04			
"	155 44	155 44	50 68			
"	"	"	"			
"	"	"	"			
20,555 "	24,940 72	267,981 81	55,596 56			
18,441 58	14,440 99	67,590 49	15,478 "			
2,083 "	"	4,151 20	826 24			
"	700 "	700 "	140 "			
6,511 26	5,547 06	16,895 16	3,379 55			
554,220 57	551,952 55	2,152,635 87	426,527 16			
442,560 87	1,064,476 77	2,850,380 10	566,076 01	1,000,000 "	1,000,000 "	